TRIBUNAUX.

Cour Civile de District.—

Ludovic Delcazel vs Dave Abramson—annulement d'un bail.

National Biscuit Co vs A. H. Borchert—action en recouvrement de $144,34 sur un compte courant.

Demandes d'émancipation :
Geo Herman, Sylvester Wilsch, Mme J A. Hayes, C E Meyer.

La ville de la Nouvelle Orléans vs S. Hernsheim & Bros Co, ltd—réclamation de $2,500 sur des licences.

Wm S. Moffet vs Julius Koche—action en dommages de $15,000.

Successions ouvertes :
Elizabeth Miller, Gustave Conand.

Deuxième Cour de Police Correctionnelle.

Juge A. M. Aucoin.

Hester Hamilton, Albert Brown—ivresse, bris de paix et violation de l'ordonnance 4834; $25 d'amende ou 30 jours d'emprisonnement.

Ella Swatters, Harriet Simms—bris de paix et vagabondage; $10 d'amende ou 30 jours de prison.

Deuxième Cour Inférieure.

Juge Richard B. Otero.

Comparutions :
Albin Ramsay, Chas. Givens, Geo. Master, larcin; Alphonse Zambelli, Jno P. Mahon, attaque à main armée; Gus Burand, actes de violence.

Acquittés :
Mary Howard, Jas Willis, larcin; Jno Bray, obtention d'argent sous de faux prétextes; W. J. Wallace, blessure; Robt. H. Green, détournement; Octave Broyard, attaque et blessure.

Envoyés devant la Cour criminelle; Robt. Jones, larcin; Charlot Bertrand, larcin.

Ventes inscrites au Bureau des Aliénations.

Mme J. Fisse à J. Figarro, un terrain borné par les rues Orléans, St-Pierre, Rocheblave et Dorgenois, $575. (Cotonio).

G. A. Mattle à Mme L. Lozil, trois terrains bornés par les rues Upperline, Hampton, Hickory et Spruce, $300. (Deible).

J. Armstrong à J. M. Burgoyne, une portion de terre bornée par les rues Valence, Pitt, Cadix et St Charles, $4,500. (McConnell).

F. J. Dreyfous à M. J. Wynne, quatre terrains bornés par les rues Lopez, Washington, Gayoso et Grande Route St Jean, $900. (McConnell.)

T. Sully à M. W. Bell, quatre terrains bornés par les rues Short, Carrollton, Jeanette et Cinquième, $3200. (Wenck.)

Mlle C. S. Freret à R. McWilliams, un terrain borné par les rues Peters, Atlanta, Pitt et Octavia, $600. (Wenck.)

FAITS DIVERS.

L'article ci-dessous que signe M. L. E. Marion, traite une question d'actualité de la plus haute importance: aussi sera-t-il lu avec fruit, croyons-nous.

Destruction des animaux morts de maladies contagieuses.

En vue de l'épidémie fâcheuse du Charbon sur les animaux, j'engage les intéressés à se servir du moyen de destruction certain et productif sans avoir recours au feu.

Traitement par l'acide sulfurique à froid.

Je propose d'employer ce procédé pour la destruction des animaux Charbonneux, et en général pour l'utilisation à la ferme des cadavres et débris organiques.

Ce procédé dispense du chauffage, qui est une opération si délicate quand il s'agit d'acide concentré. Il ne nécessite qu'une installation des plus simples; l'attaque se pratique dans une cuve de bois doublée d'une feuille de plomb. On emploie de l'acide a 60°Be, c'est-à-dire assez concentré, et on couvre la cuve de manière à empêcher l'acide de se diluer par l'absorption de l'humidité atmosphérique.

Les cadavres sont immergés à mesure et se dissolvent au bout d'un temps très court, ne dépassant pas vingt-quatre ou quarante-huit heures. Seules, certaines parties, telles que les cornes, les sabots, etc., résistent plus longtemps; les os, la chair, les viscères se liquéfient facilement.

Pendant cette réaction, la masse s'échauffe notablement, la graisse fond et remonte à la surface.

Le nombre de cadavres qu'on peut ainsi dissoudre n'est pas illimité. Il est reconnu qu'en introduisant dans l'acide une quantité représentant les trois-quarts de son poids, la densité de l'acide baisse assez pour qu'il devienne paresseux et que l'action dissolvante soit enrayée.

En réalité, ce procédé exige de grandes quantités d'acide sulfurique pour une faible quantité d'azote ammoniacal organique et phosphorique soluble.

Ce procédé n'est pas, comme on serait tenté de le croire, un procédé de fabrication d'ammoniaque; il doit plutôt être rangé parmi les procédés de désagrégation, qui donnent à la matière animale un degré de division plus grand et une assimilabilité plus rapide. Son principal avantage ne consiste pas d'ailleurs dans la fabrication des engrais azotés, mais dans la destruction de cadavres embarrassants, surtout de ceux qui proviennent d'animaux morts de maladies contagieuses. On sait, en effet, que l'enfouissement de cadavres charbonneux ne garantit pas contre la contagion et que les germes de la bactéridie qui cause la maladie peuvent remonter à la surface du sol et propager la contagion. L'immersion dans l'acide sulfurique offre une garantie de destruction complète. A ce titre, le procédé sera très utilement appliqué dans les fermes. Il permet, en outre, de recueillir les principes fertilisants qui étaient contenus dans le corps de l'animal, et de les utiliser ainsi que l'acide ayant servi à l'opération.

La masse acide est en effet employée à la ferme pour la fabrication de superphosphate. A ce point de vue, l'acide bien qu'étendu, n'a rien perdu de son énergie: sa seule différence avec l'acide frais, c'est qu'il apporte déjà des matières fertilisantes.

Le superphosfate qu'il produit sera donc supérieur au superphosfate ordinaire.

Il convient d'ajouter que la graisse qui surnage l'acide est susceptible d'être utilisé.

Plutôt que d'enfouir les animaux charbonneux ou que de les brûler, ce qui constitue une opération des plus difficiles, les agriculteurs feront donc bien d'adopter ce procédé qui débarrasse sans difficulté des cadavres assure une destruction complète des germes de maladie et permet l'utilisation de la matière fertilisante qui existait dans le corps des animaux.

J'ajoute que les personnes chargées de cette destruction devront être exemptes d'écorchures. Elles devront aussi être munies d'acide antiseptique et se faire de fréquentes lotions pendant la dissection de l'animal. Je me mets à la disposition de qui voudra bien m'appeler pour obtenir de plus amples renseignements.

J'insiste à vous pénétrer de la nécessité que les animaux doivent être détruits sur place, vu les graves inconvénients de les transporter.

L. E. MARION.
1224, rue Dryade.

CONSEIL MUNICIPAL.

Séance extraordinaire du Conseil hier soir sous la présidence de M. Brittin.

LETTRE DU MAIRE.

A l'honorable W. R. Brashear, secrétaire du Conseil :

Cher monsieur.

Recevez par le présent l'instruction de convoquer les membres du Conseil en séance extraordinaire le mardi 20 juin à sept heures 30 du soir pour prendre en considération l'ordonnance numéro 2338, des séries municipales, relative au drainage et aux égouts.

A cette séance les affaires relatives au drainage et aux égouts seront seules en discussion.

Respectueusement,
WALTER C. FLOWER,
Maire.

Le rapport de la commission spéciale de drainage est reçu.

Il est proposé d'adopter en bloc les trente-sept articles de l'ordonnance, mais M. Clark demande d'éliminer ou d'amender l'article XX, ainsi conçu :

"Le devoir de ladite commission (commission du drainage et des eaux nommée par le maire) sera d'établir un plan et d'arranger ledit drainage public et le service des eaux de façon à prévenir tout conflit avec les plans de drainage acceptés préalablement".

M. Clark craint que cet article ne permette à la commission de toucher aux $8,000,000 qui seront consacrés au drainage.

Après explications, l'article est maintenu.

L'ordonnance est alors mise aux voix et adoptée à l'unanimité des vingt-sept membres présents, les suivants :

Anderson, Butler, Brophy, Clark, Cosney, Crimen, Cucullu, Dickson, Dreyfous, Eike, Goebel, Guillaud, Hellman, Herberger, Holderith, Lafaye, Leahy, Lochte, Marmouget, Moran, Moss, Muir, Naeff, Pedersen, Ricks, Story, Tosso.

M. Claiborne était parti avant le vote, et M. Sherrouse, malade, avait envoyé une lettre d'excuse.

Le Conseil adopte ensuite une motion spéciale tendant à la nomination d'un comité comprenant trois conseillers et six citoyens pour annoncer au gouverneur, vendredi prochain, l'adoption de l'ordonnance, et lui demander de convoquer la législature aussi promptement que possible.

Une motion tendant à la présentation d'une copie reliée de l'ordonnance au maire est adoptée.

Sur motion de M. Brittin, des remerciements sont votés à M. T. H. Farrar, président du comité de campagne.

L'ajournement est aussitôt prononcé.

Fêtes scolaires.

Deux autres fêtes scolaires sont à ajouter à la liste de celles dont nous avons parlé hier.

Celle de Mlle Pinac, vendredi prochain au Grand Opera House.

Celle de Mlle Guillot, samedi prochain au même théâtre.

Comité Exécutif de l'Exposition Industrielle.

Les membres du Comité Exécutif de l'Exposition Industrielle, MM. Krower, Dénéchaud, McCloskey, Romansky, Lawler, Byrnes, Rice, Levy et Grunewald, se sont réunis, hier soir, sous la présidence de M. A. R. Blakely et ont clos leurs travaux de l'Exposition.

M. Rice, président du comité de finances, a soumis le rapport suivant :

Adultes admis à l'Exposition pendant toute sa durée, 83 581; enfants, 5927; total, 89 508

Recettes à l'entrée, $22 225 20; produit de la vente des emplacements, $7187,10 10; produit de la vente des privilèges, $6,226 56; recettes de sources diverses, $733 44; total, $36,372 31. Debours, $33,041 48, laissant un excédant en caisse de $3,330.83.

Le rapport du gérant, M. Blaffer, et celui du secrétaire, M. Leppert, ont été également lus, puis le président a déclaré clos les travaux de la Foire

Le rapport du comité de finances sera soumis jeudi prochain à une réunion spéciale de l'Union Progressiste.

Société historique de la Louisiane.

Les membres de cette société se sont réunis, hier soir, dans la salle Tulane, sous la présidence du professeur Alcée Fortier.

Mlle Grace King qui occupait le siège du secrétaire, a donné lecture des résolutions adoptées par l'association Newcomb Alumni, et approuvant les plans de la Société pour la fondation d'un Musée Colonial.

Le président a nommé un comité composé de M. Chas G. Gill, président, Mme Francis D. Blake, Mlle Annie King, Dr G. Devron et M. Wm Beer.

Ce comité a pour devoir de s'occuper de l'affaire pendant les mois d'été.

M. Jas C. Zacharie a ensuite lu un travail intéressant sur les archives de la Cathédrale

La lecture du professeur Fortier sur le "Colonel Francisco Bouligny" a été très appréciée.

Le professeur Fortier a également soumis à l'inspection des assistants des documents historiques signés par Louis XV, le baron de Carondelet, Juan Bouligny et le gouverneur O'Reilly.

Avant de lever la séance, le président a reçu trois nouveaux membres: Mlle Mary Ashley Townsend, MM. Morgan Whitney et John Couret.

CHAS. A. ORLEANS,

Dessinateur et Contracteurs de

TRAVAUX DE STATUAIRE ET DE MONUMENTS.

Caveaux de Cimetières et Mausolées

UNE SPÉCIALITÉ,

226 RUE CARONDELET,

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

27mars—

M. EMILE RIVOIRE

A l'honneur d'annoncer à sa clientèle qu'il a fermé sa galerie photographique sise 831 rue Royale, et l'a transférée à son nouvel établissement, installé de la façon la plus moderne, rue du Canal, 829, entre les rues Bourbon et Dauphine. Tous les travaux du genre: Photographies, Pastels Aquarelles, Peintures, Crayons, etc., seront exécutés avec les plus grands soins.

7 juin—1m

Institut des Sourds-Muets de Chinchuba.

Exercices de fin d'année.

Il y avait fête, hier soir, à la salle St-Alphonse. L'élite de la société catholique de la Nouvelle-Orléans, de langue française et anglaise, s'y était donné rendez-vous. Il s'agissait d'applaudir, de venir en aide à une des œuvres les plus méritoires, les plus bienfaisantes que nous connaissions, à l'œuvre de Chinchuba, fondée, soutenue, dirigée par le Très Rév Père Mignot, et toute la communauté s'était fait un devoir de répondre à l'appel qui lui avait été fait par l'excellent prêtre dont tout le monde, ici, ne prononce le nom qu'avec respect. Longue serait l'histoire de l'institution de Chinchuba, si nous pouvions la raconter ici, et elle est si intéressante, qu'elle ne fatiguerait pas le lecteur; mais nous n'en avons pas le temps.

Donc hier soir avaient lieu, à la salle St Alphonse, les exercices de fin d'année du noble institut des sourds-muets de Chinchuba, fondé par le Rév. Père Mignot. Ces exercices ont, chaque année, plutôt deux fois qu'une, le don d'attirer la foule sympathique des curieux, des amateurs, surtout des bonnes âmes, et l'assemblée d'hier soir nous a prouvé que ces bonnes âmes sont très nombreuses parmi nous.

Le programme était on ne plus varié. Les humbles et intéressants protégés du Rév. Père s'y sont livrés à des exercices qui ont vivement ému l'assemblée.

Nous nous permettons de citer ceux qui ont été le plus bruyamment applaudis :

Opening adress, par Edmond Vidrine, Eugène Dupré et John Quinnin—Twinkie, Little Star, par les enfants—Red, White and Blue, par les enfants des deux sexes, et un tableau qui a obtenu un vif succès—la Foi, l'Espérance et la Charité.

La musique n'est pas oubliée à Chinchuba; on en fait beaucoup et de la bonne.

Hier, c'étaient M. Willie Voges et Mlle Eckert qui s'étaient chargés de remplir cette partie du programme. Tous les deux ont fait preuve d'un véritable talent sur le piano.

La table des rafraîchissements était tenue par Mlle M. E. Ball, assistée de Mlle E. K. Nullane.

C'est M. l'abbé Gabriel, chapelain de l'institution, qui a pris la parole en cette circonstance. Il a fait l'éloge de l'œuvre qui perpétuera parmi nous le nom du fondateur.

L'assemblée a aussi beaucoup admiré les travaux d'aiguille et les dessins des élèves de Chinchuba. Nous avons connu des sourds-muets qui étaient de véritables artistes.

¡¡Les travaux que nous avons vus hier soir donnent une haute idée de l'enseignement tel qu'il est donné à Chinchuba.

Tentative de suicide.

Hier matin, vers une heure et demie, Jennie Russell, une jeune femme de 19 ans, a attenté à ses jours, en sa demeure, rue Bienville, 1012, en absorbant une dose de laudanum. Elle a été secourue par les personnes de la maison.

Collision.

Une collision s'est produite hier à huit heures du matin, à l'angle des rues Pauline et Bourgogne, entre un char que conduisait Jasper Morris un char en charge de l'électricien Joseph Brodel. Les dommages ont été insignifiants.

Attaque nocturne.

G. Gillanza, un marchand de légumes, établi au marché français, se rendait chez lui, hier matin, un peu avant deux heures. Arrivé rue St-Philippe, entre Chartres et Decatur, il a été attaqué par trois individus qui lui ont pris $10. L'agent de police Quinn entendant les cris de Gillanza est arrivé à son secours, mais les malfaiteurs s'étaient déjà enfuis.

Pris de boisson.

Ed. Snyder, le gérant du "Horse Show" pendant l'exposition, se trouvant sous l'influence de la boisson, hier à 10 h. du soir, est tombé dans sa chambre, rue Gravier 915, et s'est fracturé deux côtes. Il a été transporté à l'hôpital.

Incendie.

Hier, à dix heures et demie du soir, un feu a été découvert dans un cottage rue Baronne, près Foucher, appartenant à Richard Schenacher, et occupé par John H. Henderson Hy Despomier. Les dommages, d'environ $1000, sont couverts par une assurance à la compagnie du Sud.

La bâtisse voisine, occupée par Geo. Schaub, a été légèrement avariée.

Arrestation.

Un individu du nom d'Arthur Eimrick a été arrêté, hier soir, à l'angle des rues Canal et Bassin par les détectives Dale et Roche.

Il paraît que Mme Marianne qui demeure rue Bienville et Derbigny, avait confié des meubles à Eimrick, celui-ci les a vendus $65 à Simon Levy. Le prisonnier a été écroué au poste du premier Precinct.

Un Chinois attaqué par des hoodlums.

Vers sept heures, hier soir, quatre hoodlums sont entrés chez le Chinois, Tom Lee, à l'angle des rues Esplanade et Florida, et se sont pris de querelle avec lui, au sujet d'une chemise.

Avant de quitter la boutique, les hoodlums ont frappé le Chinois plusieurs fois, au visage, et se sont enfuis.

Vol de bijoux.

Un malfaiteur s'est introduit, hier matin, dans la résidence de M. Adolphe Marques, No 1034, rue Lyon, et en a enlevé une boite de bijoux qui avaient une grande valeur—$398. Il y avait dans la boite 11 objets de prix. La police dit que le voleur est entré dans la maison par une porte que l'on avait laissée ouverte.

La Fidelity Trust and Loan Company.

Le Père Joachim Manoritta, pasteur de l'Eglise St-Antoine, coin Remparts et Conti, qui est un des actionnaires de la Fidelity Loan and Trust Co., de Mobile, Alabama, a demandé, hier, au juge Parlange, la nomination d'un receveur pour cette institution.

Le juge a nommé M. W. K P. Wilson, receveur, avec l'autorisation de prendre possession et contrôle de toutes les propriétés de la corporation.

Rapport démenti.

Presse Associée.

Londres, 20 juin— Questionné aujourd'hui au sujet d'une dépêche spéciale de Halifax annonçant l'envoi de navires de l'escadre anglaise de l'Amérique du Nord pour mettre fin à des troubles sur la côte française de Terre-Neuve, les fonctionnaires de l'amirauté ont déclaré qu'il n'y avait rien de vrai dans ce rapport.

DECES.

PIATTOLY—Décédée ce matin à 1 heure et demie, à l'âge de 59 ans, Mme Vve J. D. PIATTOLY, née Catherine Kouny, native de Suisse. Les amis et connaissances des familles Piattoly et Kouny sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 5 heures du soir. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Hôpital, No 928.

JOHN BONNOT.

Entrepreneur de pompes funèbres

Raoul Bonnot, Directeur.

No 623 RUE STE-ANNE.

Téléphone No 1043.

14 sept—3m

Telephone No 408.

F. Laudumiey & Co.

Limited.

ENTREPRENEURS DE

Pompes Funèbres

1128 Nord Remparts.

Nous faisons de l'embaumement une spécialité.

25av—6m

AVIS SPECIAL.

Jackson Brewing Co — Nouvelle-Orléans, Lne, le 9 juin 1899.— En conformité avec l'article Quatre de la Charte de la Jackson Brewing Co; une réunion de ses actionnaires sera tenue MERCREDI le 21 juin 1899, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M dans le but d'élire neuf directeurs pour servir pour l'année prochaine.

Le livre de transfert sera fermé dix jours avant ladite date.

GUS. OERTLING.
Secr.-Trésorier.

10 juin—10 11 12 14 15 16 18 19 20 21

A une réunion des épiciers en détail tenue mardi 13 juin, une résolution a été adoptée faisant appel à tous les épiciers de détail et marchands de la ville d'assister à une réunion générale devant être tenue à la salle de l'Union Française, rue N. Remparts, près Dumaine, jeudi le 22 juin 1899, à 8 heures P. M., afin d'expliquer le but de l'Association Mutuelle L'ed des Marchands en détail.

LE COMITÉ.

18 juin—18 21

Fête du 4 juillet aux Fair Grounds.

Durant les dix jours suivant des propositions cachetés seront reçues pour les privilèges suivants: Buvette, gâteaux, candis, crême à la glace, pistaches, chevaux de bois (flying horses) et pour tous les autres privilèges généralement vendus dans de semblables occasions. Le comité se réserve le droit de rejeter une ou toutes les enchères.

JULES FONTAINE,
227-229 Bâtisse Hennen.

18 juin—18 21 23

Librairie Française,

MEYER-MURCK,

156 WEST 28TH STREET

NEW YORK.

Correspondant-dépositaire du Petit Journal,

Abonnements au "Petit Journal", "Petit Parisien" avec suppléments et à tous les journaux et publications de France et d'Europe.

Romans français nouveaux parus.

25 Déc

HOTEL LABAT,

Rendez-vous des Familles aux Sources d'Abita.

Cuisine française. Les meilleures eaux de sources minérales. Le seul endroit pour passer les mois d'été. A TROIS JETS du dépôt. A deux heures de la Nouvelle-Orléans. Arrangements spéciaux pour les excursionnistes. Prenez le chemin de fer N. O. & N. E. POUR LES CONDITIONS s'adresser à

MUTTI & DOURS, Sources d'Abita, Lne.

26 avril—6m—dim mer

HUILE D'OLIVE FRANÇAISE

(IMPORTÉE),

Emballée en paniers de 1 douzaine litres, et de 2 douzaines demi litres. De

J. B. et A. Artaud, Frères,

MARSEILLE.

Pour Echantillons et Prix, s'adresser à

W. A. GORDON.

AGENT POUR LE SUD,

500 Rue des Magasins.

18 déc—1 an

La Commission de Drainage de la Nlle Orléans,

20, 21, HOTEL DE VILLE,

NLLE ORLÉANS, LNE.

SOUMISSIONS.

La Commission de Drainage de la Nlle-Orléans par ce présent avis sollicite des soumissions pour l'achat, à non moins que la valeur au pair et l'intérêt accru, à dater du 1er mai 1899, de Deux Cent Cinquante Bons de Mille Piastres chacun, ou du nombre de Bons désirés, l'émission en étant autorisée par l'Acte No 114 de la Session de 1896, et No 63 de la Session de 1898 de la Législature de la Louisiane Ces bons portent cinq pour cent d'intérêt, avec coupon payable les 1er Mai et Novembre; sont payables quarante ans après date et sujets à appel après le 1er novembre 1899.

Des soumissions cachetées seront reçues par le président ou secrétaire de la Commission, jusqu'à midi, le 29 juin, quand toutes les offres seront ouvertes au bureau de la Commission. Le Bureau des commissaires se réserve le droit de rejeter toute offre. Les propositions acceptées pour l'achat des bons, de par cet avis, devront être conclues le 30me jour de juin, à la Banque Nationale de la Louisiane, par le paiement comptant du prix offert et la remise des bons. Les détails de cet emprunt seront donnés par le secrétaire de la Commission sur demande.

A. SCHREIBER, Secrétaire. R. M. WALMSLEY, Président.

20 juin—10 f

Nouveau Système de Drainage pour la Nouvelle-Orléans, Lne.

Des propositions cachetées seront reçues au bureau de la Commision du Drainage de la Nouvelle-Orléans, Lne., Chambre No 20, Hôtel de Ville, jusqu'à l'après-midi du 5 juillet 1899, pour la construction des travaux suivants, une soumission séparée étant requise pour chacun des contrats séparément comme il est indiqué ci dessous :

CONTRAT E.

La station No 1 de Pompe Melpomène et Moteur pour la station No 5 de pompe pour l'avenue Jourdan.

Cette soumission incluera l'érection d'une station complète de pompe avec fondations, bâtisse, succion, bassins d'approche et de décharge; pompes, moteur électrique et lignes de transmission à la station de puissance centrale. Aussi la formation et l'érection d'un moteur pour l'opération d'une pompe maintenant opérée par la vapeur, dans une des stations de pompe existante et l'érection du poteau, mettant en connexion ce moteur avec la station de puissance centrale.

Un dépôt de cinq cent ($500.00) dollars comptant ou en chèque certifié pour accompagner la soumission comme une garantie de bonne foi. Le bon du soumissionnaire heureux, est de vingt-cinq mille ($25.000) dollars.

CONTRAT F.

Canaux revêtus et couverts; à savoir le canal de la rue Troisième et le canal Carondelet. Les soumissions pour ce travail seront à un prix par unité de matériel soit excavasé où en usage en construction. Le travail n'inclura pas moins que 8,000 pieds linéaires de Canal, de cinq à vingt-cinq pieds de large, et de six à douze pieds de profondeur. Un dépôt de mille ($1.000.00) dollars comptant, ou en chèque certifié. Le bon du soumissionnaire heureux est de cinquante mille ($50,000,00) dollars.

CONTRAT G.

Canaux ouverts et non revêtus, laquelle soumission sera pour l'élargissement des canaux existant, comprenant l'excavation d'approximativement 175,000 yardes cubiques, à un prix par unité de matériel excavasé.

Un dépôt de deux cent ($200.00) dollars comptant ou en chèque certifié. Le bon du soumissionnaire heureux est de six mille ($6,000) dollars.

CONTRAT H.

La station de pompe No 8 d'Alger.

Cette soumission comprendra l'érection et l'installation d'une station complète de pompe, avec fondation, succion et bassins à décharge, l'installation et les fournitures d'une pompe, l'enlèvement des bouilloires et machine à vapeur d'une station maintenant en opération, et leurs érections et installations dans cette station. Un dépôt de trois cent ($300) dollars comptant ou en chèque certifié. Le bon du soumissionnaire heureux est de dix mille ($10,000) dollars.

Les plans et devis peuvent être vus au bureau de la Commission du Drainage après le 5 mai 1899.

Le droit est réservé de rejeter quelconque ou toutes les soumissions, ou d'accepter l'offre de n'importe lequel des soumissionnaires pour tout le travail contenu dans les lits contrats E, F, G et H dans le cas où ladite soumission collective pour le travail sous tous lesdits contrats soit moins que le coût collectif dudit travail sans quelconque combinaison des montants des soumissions séparées.

R. M. WALMSLEY, Président.
A. SCHREIBER, Secrétaire.

16 mai au 5 juillet

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

STEAMER NEW CAMELIA.

Commençant le 16 avril 1899.

Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Pontchartrain, à la tête de la rue Champs Elysées:

Tous les jours (excepté les mercredis et les dimanches) à l'arrivée du train de 4 heures P. M.

Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 5 heures A. M.

L'eau et le temps le permettant.

EXCURSIONS.

Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing, les dimanches et les mercredis à l'arrivée du train de 8 h. A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à la tête de la rue Gorod.

W. C. COYLE & CIE, Agents.
No 323 rue Carondelet, coin Union.

6 mars—

LIGNE FRANÇAISE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Hâvre, Paris (France).

Partant tous les SAMEDIS, à 10 heures A. M., du quai No 42, pied de North River, rue Morton.

LA BRETAGNE, 24 juin.
LA GASCOGNE, 1er juillet.
LA CHAMPAGNE, 8 juillet.
LA NORMANDIE, 15 juillet.
LA BRETAGNE, 22 juillet.
LA GASCOGNE, 29 juillet.

Passage de première classe pour le Hâvre, $65 et au dessus.

Agence Générale pour les Etats-Unis et le Canada, 32, Broadway, New York.

E. E. PREVOST, 45 rue Baronne, Agent Général au Sud.

12 fév—

CROMWELL Steamship Co.

POUR NEW YORK DIRECTEMENT. STEAMERS.

LOUISIANA.....Mercredi, 28 juin.
KNICKERBOCKER..Mercred, 5 juillet.
HUDSON.....Mercredi, 12 juillet.

Partiront de leur quai à 8 a. m. du pied de la rue Toulouse.

Frêt assuré sous police ouverte de la Cromwell Steamship Company à 15-100 pour cent à New York.

Taux et connaissements directs donnés pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre et de l'étranger.

Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.

Pour frêt ou passage s'adresser à ALEX. HARRIS, Agent. No 313 rue Carondelet.

15 sept

AMUSEMENTS.

PARC ATHLÉTIQUE

Et Jardin Zoologique.

Tous les soirs à 6 heures 30, Matinée Jeudi et Samedi à 1 heure 30 P. M.

BROOKE

—Et sa célèbre—

Fanfarre-Marine de Chicago.

MARIE STUART, Chanteuse de caractère.

SEWELL ET SHEVETT, Comédiens et artistes de barre horizontale.

LE CINÉMATOGRAPHE,

Merc edi et Samedi,

Mlle SYBIL SAMMS.

11 juin—

WEST END.

Toujours en Avant des Autres.

FROBEL ET RUGE, Nouveauté Aérienne Grotesque.

PROF. SPEEDY, Dans son Saut Périlleux.

THERON D. PERKINS, Directeur et Soliste de Cornet,

—ET SON—

Corps de Musiciens Choremilitant.

16mai—

FÊTE FRANÇAISE —DU— 14 JUILLET

Grande Parade de Nuit aux Fair Grounds pour Voitures et Véhicules en tous Genres.

Trois prix sont offerts aux véhicules les plus artistiquement illuminés et décorés et les mieux attelés.

1er Prix, $150—2me Prix, $75—3me Prix, $25.

Les inscriptions à la Parade sont reçues gratuitement et sont ouvertes à tout le monde; les participants auront le droit de faire de la réclame sur les véhicules.

Pour s'inscrire et pour tout renseignement, s'adresser à ALBERT BRETON, Président, ground floor, HENNEN BUILDING

FÊTE FRANÇAISE DU 14 JUILLET.

VENTES DES PRIVILÈGES

Tous les privilèges seront vendus aux enchères par M. Louis A. Richards, le jeudi 29 juin, à 5 heures de l'après-midi, aux Fair Grounds.

18 juin—3f

ILLINOIS CENTRAL

EXCURSIONS du DIMANCHE

A McComb City et Retour.

Prix $1.00 Aller et Retour.

28av—mer sam

AVIS.

Excursions du dimanche à bon marché du New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7:35 P. M. Billets, aller et retour, 50c, 75c et $1,00.

Les trains d'excursion ont repris leur service depuis le 21 novembre

J. S. LANDRY, Agent général pour le Fret et les Passagers

J. S. LANDRY, Surintendant.

Société de la Croix Rouge.

Demande de secours pour les malades et les nécessiteux à l'Ile de Cuba, surtout pour les enfants sans gîte.

En outre d'argent, dont le besoin est urgent, des médicaments sont requis, ainsi qu'une nourriture saine, délicate, fortifiante pour les personnes trop faibles pour travailler; des vêtements pour les mêmes infortunés: femmes et enfants, surtout de la literie sans tache, et tout ce qui donne le confort, autant que possible, dans les hôpitaux ou dans les asiles d'orphelins.

Un entrepôt a été établi au No 413 rue de la Commune, où tous dons seront promptement expédiés. De l'argent peut être envoyé à la Société de la Croix Rouge de la Louisiane par la boîte de la Poste No 906, Nouvelle Orléans.

J. B VINET, Président.
M. GENERELLY, Secrétaire

24 mai—1 m—mar jeu sam dim

INCORPORÉE EN 1882

WM. C. FAUST, P. LANGE, L. RUCH, JR., Président, Surintendant, Secrétaire.

Union Sanitary Excavating Company.

Ces Pools, fosses et lieux d'aisance en terre, etc., nettoyés et désinfectés. Lieux d'aisance curés dans toutes les parties de la ville.

Bureau, No 727 rue de la Commune, Entre les rues St-Charles et Carondelet.

Téléphone 427.

Donnez-nous votre commande.

MAGASIN DU BON MARCHE

313 Rue Royale,

F. ADRIEN BRONET,

HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLIER.

J'ai l'honneur d'informer mes amis, connaissances et le public en général que je viens de recevoir mon grand assortiment de Montres, Pendules, Diamants, Orfèvrerie, Lunettes, et Bijouterie de toutes descriptions.

Grande variété de Cannes et Ombrelles à pomme d'or et d'argent.

La seule Grande et Unique Maison Française à la Nouvelle-Orléans.

Venez visiter et vous rendre compte par vous même du bas prix de mes marchandises, dont je défie toute concurrence.

4 déc 98—1

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur du Deuxième District,

Connue comme le No 815 rue Salcedo, entre les rues Dumaine et Ste-Anne.

A. L. Biocchi et al., liquidateurs, etc., vs Charles Jenkins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 86,154—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 13 juillet 1899, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en quelque sorte y appartiennent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Salcedo, Dumaine, Lopez et Ste-Anne, désigné par la lettre "A," sur un croquis annexé à un acte d'achat par la Italo-American Homestead Association, daté le 14 juin 1893 et mentant, d'après ledit croquis, trente pieds de face à la rue Salcedo, sur une profondeur de cent un pieds huit pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Sherif civil de la Paroisse d'Orléans

U. Marinoni, Jr., et H. S. Suthon, avocats pour les plaignants.

10 juin—10 11 16 23 30—juil 7 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur du Sixième District.

Formant l'encoignure des rues Carondelet et Delachaise.

Connue comme No 3505, rue Carondelet.

Mme John Gauche vs Mme Laura N. Angell.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 58,833—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 13 juillet 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine pièce ou portion de terre située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No 428, borné par les rues Carondelet, Delachaise, Baronne et Foucher, formant l'encoignure des rues Delachaise et Carondelet, et mesurant cent quarante six pieds, onze pouces et quatre lignes de face à la rue Carondelet, cent trente-cinq pieds, trois pouces et deux lignes en largeur dans le fond, cent quarante-huit pieds deux pouces de profondeur et façade à la rue Delachaise et cent quarante sept pieds, neuf pouces de profondeur sur le côté vers la rue Foucher, le tout en mesure américaine, ladite propriété se compose des lots 1, 2, 3, 4 et 21 et deux tiers partie du lot cinq d'après le plan de ladite propriété annexé à un acte de vente passé pardevant W. T. Latham, notaire, le 26 mars 1863; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, et avantages y appartenant ou de quelque manière en dépendant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Denègre, Blair & Denègre, avocat pour la plaignante

9 juin—9 16 23 30—juil 7 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande portion de terrain de valeur dans le Sixième District.

Faisant face aux deux rues Soniat et Dufossat, entre les rues Breslau et Long.

Mme Mary A. Vaught, femme de D. A. S. Vaught, vs Emile Jordy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 59,478 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 juillet 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, (excepté l'église qui appartient aux locataires) et toutes les dépendances qui y appartiennent, située dans le Troisième District de cette ville, dans